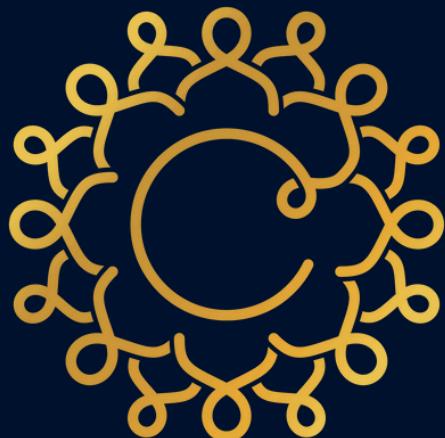


**La CDC-TR est fière  
de vous présenter la 10e édition de**



**L'ÉVÉNEMENT  
CHAMBERLAND**

**Jeudi 28 mai 2026  
Complexe Laviolette  
2203, boulevard des  
Forges,  
Trois-Rivières, G8Z 1V1**

La période de mise en candidature se déroule du 18 novembre 2025 au 6 février 2026

# Pourquoi organiser un événement Chamberland?

**Offrir une reconnaissance** aux organismes communautaires membres de la CDC-TR, ainsi qu'aux personnes qui s'y impliquent activement ou y travaillent avec constance.

**Favoriser** la collaboration entre les organismes communautaires et les partenaires du milieu municipal, institutionnel et des affaires.

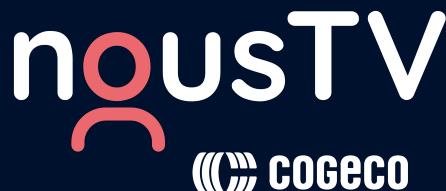
**Promouvoir** la CDC-TR et ses membres.

**Ensemble pour le  
développement  
local**



CORPORATION DE  
**DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**  
DE TROIS-RIVIÈRES

# Présentateurs officiels



Partenaire  
majeur



## Mot de la présidente

Nous voilà rendu à l'aube de la 10e édition de l'Événement Chamberland. Il est venu le temps de rendre hommages à toutes ses travailleuses et travailleurs du milieu communautaire qui font une différence dans la vie de milliers de personnes. L'Événement Chamberland, c'est la reconnaissance de ce dévouement et du don de soi. C'est une soirée unique et hors du commun fait par le communautaire et pour le communautaire. Pour se faire, nous avons besoin de votre participation pour le dépôt de candidatures aux différentes catégories de prix.

N'hésitez pas à le faire, c'est un moment spécial pour souligner tout le travail accompli au sein de notre communauté. Nous aimerais aussi souligner l'apport de nos nombreux partenaires qu'ils soient du secteur public, du monde municipal ou encore de la classe politique.

Au nom du conseil d'administration de la CDC de Trois-Rivières, je vous invite à déposer un maximum de candidatures et vous souhaite une magnifique soirée des Chamberland

***Catherine Gendron,  
directrice générale du MAC et présidente de la CDC-TR***

# Critères de participations

1. Être un membre actif ou affilié de la CDC-TR au moment du dépôt de la ou des candidature(s).
2. Être une personne qui s'implique dans un organisme membre actif ou affilié de la CDC-TR. Celle-ci doit être référée par cet organisme (applicable à certaines catégories, voir descriptif des prix).
3. Les organismes se proposent eux-mêmes ou peuvent être proposés par d'autres organismes membres actifs ou affiliés de la CDC-TR.
4. Toutes les mises en candidature doivent être accompagnées du rapport d'activités de la période couverte par le projet.
5. Les actions menées par les organismes, les entreprises, les institutions ou les personnes mises en candidature doivent avoir été significatives entre juillet 2023 et octobre 2025.
6. Pour son propre organisme, chacun peut déposer 1 mise en candidature pour le prix Hommage à un organisme, 1 pour le prix Partenariat et 2 pour les autres prix destinés aux personnes ou aux organismes. De plus, si un organisme souhaite présenter un autre organisme dans n'importe quelle catégorie, il peut le faire de façon illimitée.
7. Un prix Chamberland ne peut être gagné deux éditions de suite, par la même personne ou par le même organisme, dans la même catégorie.

*Le jury effectuant la sélection et l'attribution des prix sera composé de personnes ne faisant pas partie des membres actifs et affiliés de la CDC-TR. Le jury sera tenu secret jusqu'à l'événement.*

**Vous avez jusqu'au 6 février 2026 inclusivement pour nous retourner le(s) formulaire(s) d'inscription dûment complété(s) ainsi que les documents requis à l'acceptation de votre demande à l'adresse suivante:**

399 - A, Boulevard Sainte-Madeleine, Bureau 207  
Trois-Rivières (Québec) G8T 3M7

**Courriel : [chamberland@cdc3r.org](mailto:chamberland@cdc3r.org)**

**Aucun formulaire d'inscription ne sera accepté après la date limite.**

# Prix décernés à un organisme

## Concertation

Peut participer un organisme qui favorise le réseautage entre les organismes communautaires, qui crée des liens avec le milieu (municipal, institutionnel, des affaires, etc.) et prône l'action commune pour améliorer les conditions de vie de sa collectivité. De par ses paroles, ses actions et ses prises de position, cet organisme agit comme «rassembleur» au sein de sa collectivité. Il contribue activement à la mise en place de comités, de coalitions ou élabore des ententes qui entraînent une prise en charge commune des problèmes sociaux.

## Hommage à un organisme

Tout organisme membre actif ou affilié peut participer. Ce prix se veut une reconnaissance générale à un organisme pour différentes particularités de celui-ci. Un organisme qui depuis de nombreuses années, se démarque de par son travail ardu, son positivisme, son aide à la communauté, ses activités, ses services essentiels à ses membres, etc. Cette catégorie a pour but de souligner le beau travail année après année d'un organisme qui œuvre dans son secteur. Aucun critère de sélection n'est déterminé. Un organisme peut poser sa candidature ou celle d'un autre organisme soit pour son rayonnement, sa durée d'existence, une épreuve vécue, un projet pour lequel il s'est démarqué, ou tous autres critères jugés pertinents. Ce prix sera désigné par l'ensemble des organismes membres actifs et affiliés de la CDC-TR, car ceux-ci seront invités à voter.

## Développement / Innovation

Peut participer un organisme qui s'est démarqué par une nouvelle pratique ou un nouvel outil répondant à un besoin spécifique ou général présent dans sa communauté. Ce nouveau développement ou innovation a eu un impact positif et bénéfique au sein de sa collectivité et a contribué à une meilleure prise en charge individuelle ou collective. L'organisme inscrit doit être l'auteur du développement ou de l'innovation et également doit en être le porteur.

# Prix décernés à un organisme (suite)

## Transformation sociale

Peut participer un organisme qui agit comme agent de transformation sociale dans son milieu. La transformation sociale se définissant comme une mutation ou une métamorphose qui s'opère dans un milieu de vie. Pour être un agent de transformation sociale, cet organisme doit proposer des services alternatifs (activités de sensibilisation, ateliers d'éducation populaire, actions en défense de droit, etc.) qui amènent les gens du milieu à développer leur capacité individuelle et collective d'agir. Par cette appropriation ou cette reprise de pouvoir, ces personnes en viennent à une meilleure prise en charge et à des gestes de solidarité, ce qui entraîne en bout de ligne la transformation sociale au sein du milieu.

## Projet mobilisateur

Peut participer un organisme qui a développé un projet mobilisateur porteur de changements à caractère social au sein de la communauté. Qu'il soit question d'accès à l'emploi, d'éducation populaire ou de toute autre forme d'actions menant à une meilleure prise en charge individuelle ou collective. Un projet mobilisateur se doit de regrouper diverses composantes de la société civile, inciter au partenariat entre les instances et emmener des transformations dans le tissu social. L'organisme inscrit doit être clairement identifié par la communauté comme le porteur de ce projet, même si plusieurs organismes, institutions ou personnes y sont impliqués.

## Pratiques démocratiques

Peut participer un organisme qui favorise l'implication de ses membres dans la vie active de l'organisme. L'organisme met en place des moyens favorisant la réflexion, la discussion et la prise de décisions de ses membres, en ce qui concerne les activités, les services et la gestion de l'organisme. Ces moyens peuvent se retrouver lors de la réalisation de ses activités régulières, sur ses réseaux sociaux, à son AGA, ou tout autre moment jugé opportun. Cet organisme crée de l'enthousiasme auprès de ses membres quant à leur participation active au sein de leur communauté et amène un impact positif et bénéfique autant pour l'organisme que pour ses membres.

# Prix décerné à un partenaire

## Partenariat

Peut recevoir cette mention spéciale une entreprise, une personne, une organisation ou une institution qui, par son implication dans des projets en partenariat avec un ou des groupes communautaires, a eu un impact positif et bénéfique dans le milieu communautaire et a généré la transformation sociale de sa collectivité. Une personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

# Prix décernés aux personnes du milieu communautaire

## Dépassement de soi

Peut recevoir cette mention spéciale une personne qui, grâce au milieu communautaire, s'est prise en main, a cheminé dans son développement personnel et social et a eu un effet positif sur les gens qui l'entourent. Cette personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

## Implication professionnelle

Peut recevoir cette mention spéciale une personne qui, grâce à sa passion et son dévouement pour le milieu communautaire, développe sans cesse de nouvelles idées et tente d'amener l'organisme encore plus loin. Cette personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

## Hommage Hélène Robert

Le prix hommage Hélène Robert est voué à la reconnaissance d'une personne qui a fortement marqué le milieu communautaire par ses prises de position progressistes, par ses actions concertées ou son implication acharnée au sein de la collectivité. Cette personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

# Prix décernés aux personnes du milieu communautaire (suite)

## Engagement Bénévole

Peut participer une personne qui s'implique ou milite activement dans un organisme communautaire membre actif ou affilié de la CDC-TR comme membre d'un conseil d'administration, par son engagement dans certains projets mobilisateurs, son implication au sein de luttes sociales ou toute autre forme de volontariat. Cette personne contribue de façon marquante au développement de son organisation et de sa mission, ce qui contribue du même coup au développement de toute une collectivité. Cette personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

## Relève Karyne O'Cain

Peut recevoir cette mention spéciale une personne de moins de 30 ans, qui s'est particulièrement démarquée par son engagement exceptionnel dans le milieu communautaire. Cette personne peut être mise en candidature sous réserve de son approbation. Le formulaire de consentement doit être signé (voir formulaire d'inscription).

**Après la date limite du 6 février 2026, si personne n'est en nomination pour une catégorie elle ne sera pas présentée lors de l'Événement.**

**Nous vous invitons à présenter plusieurs candidatures afin que toutes les catégories soient présentées lors de l'Événement.**



L'ÉVÉNEMENT  
CHAMBERLAND